

28^{ème} CHALLENGE DE BIKE & RUN ARDENNAIS

RÈGLEMENT 2024-2025

ARTICLE 00 - ASSURANCES

Les concurrents sont censés connaître ce règlement.

L'inscription d'un concurrent à une épreuve du challenge vaut acceptation de ce règlement par ce concurrent.

Les concurrents et organisateurs sont assurés uniquement en responsabilité civile.

Les frais dus à un vol, à un accident ne sont pas couverts.

ARTICLE 01 - CALENDRIER DES EPREUVES

19/10/24	POURU AUX BOIS
01/11/24	GIVONNE
17/11/24	BUZANCY-HARRICOURT
23/11/24	HAUDRECY (B&R du Beaujolais)
01/12/21	VAUX-CHAMPAGNE (duathlon en équipe)
15/12/24	VILLERS SEMEUSE (championnat des Ardennes)
19/01/25	LUMES duathlon (en équipe + individuel)
09/02/25	SAINT MENGES
23/02/25	GERNELLE nouvelle date: 16/02/25
09/03/25	VIVIER AU COURT (finale)

Les départs sont donnés à 13h30 pour les courses poussins, pupilles, benjamins et 14h pour les courses minimales, cadets, juniors et séniors.

Les minimales effectuent 1 boucle avec les adultes (4 ou 5 km)

Les cadet(te)s effectuent la distance de la course adulte amputée d'1 boucle (7 ou 8 km)

Les junior(e)s font la même distance que les adultes.

ARTICLE 02 - CATEGORIES D'AGES

catégories (FFTri 2025)	années de naissance
PO/ Poussin	de 2019 à 2016
PU / Pupille	2014 - 2015
BM/ Benjamin	2012 – 2013
MF / Minime féminine et MM / Minime masculin	2010 – 2011
CF / Cadette et CM / Cadet masculin	2008 – 2009
JF / Junior féminine et JM / Junior masculin	2006 – 2007
SF / Sénior féminine et SM / Sénior masculin	2005 et avant

Il n'y a plus de catégorie vétéran ou master

M / Mixte : catégorie unique quel que soit l'âge des concurrents (juniors et séniors)

Toute équipe composée de 2 athlètes de catégories d'âge différentes est automatiquement classée dans la catégorie SF ou SM

Pour les équipes jeunes de poussin à cadet c'est l'inverse (ex : si un pupille court avec un benjamin, ils sont benjamins)

ARTICLE 03 - CERTIFICAT MEDICAL

- Athlètes licenciés fédéraux FFA, FFC, FFTRI, UFOLEP : présentation **obligatoire de la licence lors de l'inscription.**

- Athlètes non-licenciés en triathlon, cyclisme ou athlétisme : **fourniture obligatoire d'un certificat médical** à la pratique du **sport en compétition** daté de moins de 3 mois avant la première épreuve engagée (photocopie acceptée, conservée par l'organisateur de l'épreuve).

Aucun dossard ne sera délivré en cas d'absence d'une pièce obligatoire énoncée ci-avant.

ARTICLE 04 - INSCRIPTIONS

Nous continuerons à attribuer un seul dossard pour la saison fait son apparition :

ATTENTION en cas de perte de celui-ci un nouveau vous sera facturé 1Euro !!

Vous devez conserver ce dossard de course en course tant que vous avez le même coéquipier.

Il est spécialement conçu pour résister à une saison complète de courses.

Si vous changez de coéquipier, un nouveau dossard avec un nouveau numéro vous sera attribué

Les enfants ne sont pas concernés par le dossard unique

Présence obligatoire des 2 coureurs à la table d'inscription (émargement + présentation des pièces d'identité, licences, certificats médicaux).

Horaires d'inscription à partir de 13h00

Droits d'engagement 12,00 € / équipe adulte si pré-inscription sur la plateforme le dossard.com (paiement pas obligatoire en ligne et 15,00 € si pas pré-inscrit et 6,00 € par équipe minime (sans majoration)

Maximum 5 € par équipe enfant

Les préinscriptions se feront via le lien suivant : <https://ledossard.com/evenements/>

ARTICLE 05 - REGLES DE COURSE

Une équipe est constituée de deux coureurs, avec un ou deux VTT selon la nature de l'épreuve (Bike & Run ou Duathlon VTT).

Le VTT doit toujours être en mouvement, il se transmet de la main à la main.

La distance entre les 2 coureurs de l'équipe ne doit jamais excéder 10 mètres.

Les relais VTT / CP sont obligatoires.

Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble, le temps de course étant pris au passage du 2^{ème} équipier sur la ligne.

Le dossard (accrochage en position ventrale) ou la plaque de VTT doivent rester visibles durant toute la durée de l'épreuve.

Le port d'un casque à coque dure homologué NF est obligatoire pour chaque équipier durant l'intégralité de l'épreuve, jugulaire serrée.

Les deux équipiers doivent porter des tenues identiques.

Les chaussures de cross-country avec pointes sont interdites pour des raisons de sécurité. Les vélos de cyclo-cross, tandems et vélo à assistance électrique sont interdits.

A NOTER QU'UNE PENALITE DE 15 POINTS /course SERA APPLIQUEE AUX EQUIPES :

- Qui ne portent pas le même maillot
- Qui ne respectent pas la règle des 10 mètres
- Qui n'adoptent pas une attitude convenable vis à vis des organisateurs ou des autres concurrents
- Qui ne respectent pas l'environnement

L'assistance technique pour les VTT est autorisée uniquement au niveau de la ligne de Départ / Arrivée et du parc à vélos.

Toute assistance ou aide d'un tiers en dehors de ces zones sera sanctionnée d'une disqualification.

ARTICLE 06 - RESPECT DU REGLEMENT

Des commissaires de course sur les parcours veilleront au respect du règlement des épreuves du Challenge et seront habilités à distribuer des avertissements.

Première infraction au règlement = avertissement ou pénalité.

Deuxième infraction au règlement = disqualification de la course.

Les organisateurs du Challenge restent souverains quant aux décisions des Commissaires de course, aucun jury d'appel n'est prévu sur les courses.

Chaque organisateur devra respecter et faire respecter les règles sanitaires en vigueur

ARTICLE 07 - CLASSEMENTS

Classement général du Challenge

Toute équipe participant à une épreuve marque des points et est automatiquement intégrée dans le classement du Challenge.

Le classement général est établi sur la totalité des courses du challenge par addition des points.

En cas d'égalité de points dans le classement général final du Challenge, l'équipe la mieux classée lors de la finale sera déclarée vainqueur.

Pour être classée, l'équipe devra faire un minimum de 5 courses

Les 3 premières équipes du scratch seront récompensées (même s'il y a une équipe mixte).

Maintien du mini challenge pour les jeunes.

Classements des différentes courses

Pour les classements des différentes courses, l'organisateur récompensera les 5 premières équipes femmes, hommes et mixte toutes catégories pour les adultes et les 3 premières équipes Poussin, Pupille, Benjamin, Minime, Cadet et Junior.

ARTICLE 08 - RECOMPENSES

Les récompenses du Challenge sont distribuées aux équipes en fonction de leur classement, avec participation obligatoire à la finale.

Les équipes ayant participé à toutes les épreuves du challenge seront récompensées lors de la finale.

ARTICLE 09 - ATTRIBUTION DES POINTS SUR CHAQUE ÉPREUVE

1 ^{ère} équipe	120 points
2 ^{ème}	115 points
3 ^{ème}	110 points
4 ^{ème}	105 points
5 ^{ème}	100 points
6 ^{ème}	95 points
7 ^{ème}	90 points
8 ^{ème}	85 points
9 ^{ème}	84 points
10 ^{ème}	83 points
etc...	